

Reçu en préfecture le 31/10/2025







## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

## COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.125

Séance du VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Date de la convocation : Mardi 21 octobre 2025 Président de séance : M. Patrick ANTOINE Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum: 14

15 présents :

MMES et MM. ANTOINE, BELMAS, PELLIER, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, PAILLASSON

6 pouvoirs:

Véronique FENEUL à Maurice BERTRAND, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Christine MOUCHET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

6 absents:

MM. COLLOT, SILLARD, ALPSTEG, ROGUET, RICHARD et RIBOURDOUILLE

## Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) - Lot n°20 : Equipement de cuisine- Avenant n°4

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023 attribuant le lot n°20 « Equipement de cuisine » à l'entreprise SAVOISIENNE EQUIPEMENT DE CUISINE pour un montant de 189 750,00 € HT, soit 227 700,00 € TTC ;

Vu la délibération n°2023.104 du Conseil municipal du 23 octobre 2023 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 23 octobre 2023 ;

Vu la délibération n°2023.126 du Conseil municipal du 18 décembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°1, sans incidence financière ;

Vu la délibération n°2025.066 du Conseil municipal du 23 juin 2025, autorisant la signature de l'avenant n°2 pour une moins-value de - 3 893,00 € HT, soit - 4 671,60 € TTC ;

Vu la délibération n°2025.078 du Conseil Municipal du 21 juillet 2025 autorisant la signature de l'avenant n°3, sans incidence financière ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 20 « Equipement de cuisine » notifié le 30 novembre 2023 à l'entreprise SAVOISIENNE EQUIPEMENT DE CUISINE ;

## N° 2025.125

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative (FTM) 20-002 par le maître d'œuvre concernant l'ajout de doseur de produit lessiviel pour machine à laver ;

Considérant que l'avenant n°2 entraine une plus-value de 953,80 € HT, soit 1 144,56 € TTC sur le montant du marché;

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial :

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 189 750,00 € HT, soit 227 700,00 € TTC ;

Considérant que les avenants n°1, 2, 3 et 4 entraînent une moins-value de - 2 939,20 € HT, soit de - 1,55 % du montant initial;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 186 810,80 € HT, soit 224 172,96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1: APPROUVE l'avenant n°4 opérant les modifications précitées,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document ARTICLE 2:

nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance

Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 29 octobre 2025

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture

de Saint-Julien-en-Genevois par voie démarérialisée, le 3/1/01/2004

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.